

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi vingtième jour de décembre deux mille vingt et une à dix-neuf heures à huis clos.

Le conseil de la Municipalité de Caplan siège à huis clos par visioconférence.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
 Paul-Égide Bourdages, conseiller
 Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 Sylvain Bourque, conseiller
 Maude Brinck-Poirier, conseillère
 Joshua Burns, conseiller
 Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est aussi présente : Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe
 Marilyne Robichaud, coordonnatrice aux loisirs

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

Réouverture de la séance ajournée le 6 décembre 2021;

Acceptation que la séance soit tenue à huis clos;

22.2. Don – Les Amis de la Baie – activité de Noël;

22.3 Renouvellement système de communication travaux publics;

22.4 Permission annuelle de voirie avec le MTQ – travaux à l'intérieur de l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports;

22.5 Programme Nouveaux Horizons – Projet du club des 50 ans et plus;

22.6 Adjudication contrat pavage rue des Trembles;

22.7 Dépôt demande programme actif – Dessus de bande Centre sportif;

22.8 Achat des modules de jeux – Plage de la Rivière;

22.9 Compensation utilisation cellulaire – employés Centre sportif;

22.10 Paiement chronomètre au Centre sportif;

23.11 Programme Nouveaux Horizons – Projet du Cercle des Fermières;

23. Période de questions

24. Ajournement de la séance.

RÉSOLUTION 021 – 12 - 358

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 6 DÉCEMBRE 2021

Sur la proposition de M. Jean-Marc Moses, le maire, Mme Lise Castilloux procède à la réouverture de la séance ajournée le 6 décembre 2021

RÉSOLUTION 021 – 12 - 359

ACCEPTATION QUE LA SÉANCE SOIT TENUE À HUIS CLOS

Considérant le renouvellement des règles sanitaires en vigueur dès maintenant;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité de Caplan accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 12 - 360

22.2 DON – LES AMIS DE LA BAIE – ACTIVITÉ DE NOËL

Considérant que le Club les Amis de la Baie a organisé l'activité annuelle du Père Noël pour les enfants;

Considérant que la Municipalité reçoit un montant de la MRC pour la tenue d'activités sur son territoire;

Considérant que le conseil municipal désire appuyer l'organisme pour cette activité ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la Municipalité de Caplan accepte de remettre au Club les Amis de la Baie un montant de 500 \$ pour l'activité annuelle du Père Noël le 5 décembre dernier;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 12 - 361

22.3 RENOUELEMENT SYSTÈME DE COMMUNICATION TRAVAUX PUBLICS

Considérant que le système de communication en place pour l'équipe des travaux publics est désuet et inefficace dû à la mauvaise couverture du territoire;

Considérant qu'en cas de bris de service du réseau cellulaire, les mesures d'urgence doivent avoir accès à un système de communication en tout temps;

Considérant que la sécurité publique a octroyé une subvention à la municipalité pour l'achat d'équipement pouvant servir au déploiement des mesures d'urgences;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal accepte l'achat d'un nouveau système de communication pour les travaux publics;

Que la soumission reçue de Solution Infomédia au coût de 11 361.83 \$ taxes incluses, soit accepté;

Que le directeur des travaux publics ou la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Caplan, tous les documents en lien avec cet achat;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 12 - 362

22.4 PERMISSION ANNUELLE DE VOIRIE AVEC LE MTQ – TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES À L'ENTRETIEN DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Considérant que la Municipalité de Caplan peut exécuter ou faire effectuer divers travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

Considérant que la Municipalité doit obtenir préalablement une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Considérant que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Considérant que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

Considérant que la Municipalité doit remettre les infrastructures routières dans l'état original;

Considérant que la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022;

Que le directeur des travaux publics et la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents relatifs aux permis d'intervention pour et au nom de la Municipalité de Caplan.

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 12 - 363

22.5 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS – PROJET DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Considérant que le Club des 50 ans et plus et le Cercle des Fermières nous informent de leur désir de présenter une demande dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les Aînés » lors du prochain appel de projets;

Considérant que cette demande concerne l'éclairage du sous-sol dans les locaux du centre communautaire;

Considérant que ce projet est évalué à 25 000 \$;

Considérant que le sous-sol est utilisé par le Cercle des Fermières et le Club de 50 ans et plus;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu par les conseillers :

Que le conseil municipal accepte le projet des aînés pour la demande de subvention de 25 000\$ dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2021;

Que l'agent de développement local et culturel, Mme Nadine Arsenault, soit responsable du comité de gestion du centre communautaire, supervise la démarche et soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents en lien avec le présent dossier;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 12 - 364

22.6 ADJUDICATION CONTRAT PAVAGE RUE DES TREMBLES

Considérant qu'une soumission a été reçue d'Eurovia Québec pour le pavage à la rue des Trembles au montant de 44 032.50 \$, excluant les taxes;

Considérant que ces travaux sont inscrits dans la programmation approuvée et subventionné par le MAMH (75%);

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'adjudication d'Eurovia Québec pour le pavage à la rue des Trembles au montant de 44 032.50 \$, excluant les taxes;

Que le directeur des travaux publics soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous documents nécessaire au présent dossier;

Que cette dépense soit imputé au PAVL et affectée au surplus accumulé concernant la part de la municipalité;

Que ces travaux soit prévu au printemps 2022;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 12 – 365

22.7 DÉPÔT DEMANDE PROGRAMME ACTIF – DESSUS DES BANDES CENTRE SPORTIF

Considérant que le dessus des bandes au Centre sportif est usé, cassé et dangereux;

Considérant qu'une demande peut être déposée dans le programme ACTIF de l'URLS GIM afin de couvrir les coûts associés à l'achat de nouveau matériel;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la recommandation de la coordonnatrice des loisirs et autorise le dépôt d'une demande dans le programme ACTIF de l'URLS GIM pour l'achat d'un nouveau dessus de bandes au Centre sportif au coût de 2 500 \$;

Que les travaux devront être réalisés avant le 31 mars 2022 afin d'obtenir le financement;

Que Mme Marilyne Robichaud, coordonnatrice des loisirs ou Mme Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents en lien avec ce projet;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 12 – 366

22.8 ACHAT DES MODULES DE JEUX – PLAGE DE LA RIVIÈRE

(Ce point est reporté ultérieurement)

RÉSOLUTION 021 – 12 – 367

22.9 COMPENSATION UTILISATION CELLULAIRE – EMPLOYÉS CENTRE SPORTIF

Considérant que les employés du Centre sportif font usage de leur cellulaire pour scanner les codes QR de la clientèle ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal accepte de remettre un montant mensuel de 12.50 \$ pour l'utilisation de leur cellulaire pour scanner les codes QR de la clientèle durant les 4 mois d'ouverture de la patinoire ;

Que ce montant soit effectif au début décembre 2021;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 12 – 368

22.10 PAIEMENT CHRONOMÈTRE AU CENTRE SPORTIF

Considérant l'achat d'un nouveau chronomètre au centre sportif;

Considérant que le conseil municipal avait priorisé l'utilisation des revenus (Covid) pour cette dépense;

Considérant que le montant de cette dépense doit être approuvé par résolution du conseil;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal accepte le paiement à : Les installations sportives AGORA inc. au montant de 7 780.00 \$, excluant les taxes, pour l'achat du chronomètre au centre sportif;

Que cette dépense soit affecté au budget courant (fonds Covid);

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 12 – 369

22.11 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS – PROJET DU CERCLE DES FERMIERES

Considérant que cette demande vise à soutenir les coûts pour l'achat d'un ordinateur, dans le but d'aider l'échange entre les Cercles de Fermières de la Gaspésie et permettre de communiquer entre elles plus facilement;

Considérant que le projet vise à l'achat d'équipement informatique et que le Centre communautaire offre maintenant le service WI-FI;

Considérant qu'il est requis d'avoir l'appui de la Municipalité, sans engagement financier, dans les démarches pour ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal appuie la démarche du Cercle des Fermières dans le dossier du programme des « Nouveaux Horizons pour les Aînés » pour la demande du 21 décembre 2021;

Que l'agente de développement local et culturel, Mme Nadine Arsenault soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents en lien avec le présent dossier;

Adopté.

23. PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions ou commentaires.

RÉSOLUTION 021 – 12-370

24. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Paul-Égide Bourdages, la séance est levée.

Il est 19 h 43.

Unanimité.

Lise Castilloux, maire

Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.